



| Vol. 41-4 novembre 2021 |

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

# REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME

f  
t  
in  
WWW.AQU.OC.CA



## LA PARTICIPATION CITOYENNE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

# A L'ORDRE DU JOUR



Crédit : Yves Racicot

WWW.AQU.QC.CA

Le 7 novembre dernier était jour d'élections municipales au Québec, suivi quelques jours plus tard par l'assermentation officielle des nouveaux élus. Pour moi, ce jour marquait aussi la fin de mon mandat comme conseillère municipale, ayant choisi de ne pas solliciter de nouveau mandat au municipal. Je me rappelle encore la folie des premiers jours et premières semaines de mon premier mandat. Je tiens donc à remercier et féliciter tous les élus qui ont choisi de se dévouer pour leur ville. Vous aurez désormais de grandes responsabilités, notamment l'aménagement de vos territoires respectifs.

Avec les élections viennent aussi souvent de nouvelles nominations au sein des Comités consultatifs du Québec (CCU). J'aimerais donc également féliciter les nouveaux membres de CCU fraîchement nommés. L'urbanisme est un monde vaste et palpitant, de beaux défis vous attendent! Sachez toutefois que l'AQU est là pour vous accompagner, que ce soit par le biais de nos formations sur mesure, adaptées aux besoins spécifiques de votre CCU, ou par le biais de nos formations en ligne (webinaires). Nous vous avons d'ailleurs concocté un beau programme de formation pour les mois à venir. Vous pouvez consulter la liste des formations offertes sur notre site Internet à l'adresse [aqu.qc.ca/evenements](http://aqu.qc.ca/evenements).

Les élections municipales représentent un grand exercice démocratique. Malgré des pourcentages de participation aux élections parfois faibles, les citoyens veulent de plus en plus participer aux décisions de leur ville. Ils sont de plus en plus informés et n'hésitent pas à s'opposer à des projets qui ne cadrent pas avec leur milieu. Un des cas les plus notoires des dernières années

s'est justement passé dans le secteur où j'étais conseillère municipale : un important projet récréotouristique était proposé sur l'Île Gagnon -ancienne propriété de Céline Dion- située au cœur du Refuge faunique de la Rivières-des-Milles-Îles, à Laval. À la suite d'un sondage d'acceptabilité sociale clairement défavorable au projet, nous avons choisi de ne pas procéder au changement de zonage qui aurait pu permettre le projet.

Cette dernière édition de l'année de notre revue traite justement de l'importance grandissante de la participation publique dans l'aménagement du territoire. Nous aborderons les avantages de miser sur la participation publique et définirons ensuite la notion d'acceptabilité sociale. La pandémie ayant forcé de revoir les façons de faire, nous présenterons comment la municipalité de Val-des-Monts est passé à la consultation en mode virtuel. Les budgets participatifs étant un bel exemple de participation directe des citoyens aux décisions d'investissements d'une ville, nous explorerons le cas de Drummondville. La Maison de l'Innovation Sociale et Vivre en Ville nous présenteront chacun leur façon de transformer les milieux de vie en collaboration avec les citoyens, d'une part avec le développement régénérateur et d'autre part avec l'outil Oui dans ma cour!. Enfin, nous voyagerons en France pour voir comment, avec l'implication citoyenne, la cité fluviale de Matra a su se transformer et devenir une ville résiliente grâce à l'implantation d'infrastructures vertes et bleues.

**Virginie Dufour**  
Présidente



## NOMINATION

J'ai le plaisir de vous annoncer que le conseiller municipal de la Ville de Blainville, Stéphane Bertrand, se joint au conseil d'administration de l'Association québécoise d'urbanisme.

Conseiller municipal pour la Ville de Blainville depuis 2017, Stéphane Bertrand est enseignant au secondaire depuis près de 30 ans. Curieux de nature, il s'implique dans plusieurs comités et commissions de sa ville. Il se perfectionne présentement à l'École nationale d'administration publique (ENAP), dans le programme d'administration des institutions publiques. Stéphane a pour devise d'adopter un mode de vie sain et actif, il a d'ailleurs participé à plusieurs triathlons et marathons. J'accueille donc avec enthousiasme l'arrivée de cette personne dynamique!

**AVIS AUX INTÉRESSÉS** : un poste au sein du conseil d'administration est toujours à combler, j'invite donc les personnes intéressées à s'impliquer auprès de notre association à nous contacter, nous vous accueillerons avec grand plaisir!

| Vol. 41-4 novembre 2021 |

## 4

### MISER SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EN URBANISME

Par : Josselyn Guillarmou, Malorie Flon, Sophie Blanchet-Vaugeois, Institut du Nouveau Monde

## 7

### LES DÉFIS DE LA CONSULTATION EN MODE VIRTUEL

Par : Benoit Ducharme, Claire Néron-Dejean, BC2

## 10

### ENSEMBLE, TRANSFORMONS NOS MILIEUX DE VIE

Par : Camille Brun, Vivre en Ville

## 13

### ACCEPTABILITÉ SOCIALE : OBJECTIF OU RÉSULTAT?

Par : Pierre Tadros, PRP, Tadros relations publiques, Steve Flanagan, M.A., Flanagan relations publiques,

## 16

### LE BUDGET PARTICIPATIF À DRUMMONDVILLE

Par : Julie Provencher, Ville de Drummondville

## 19

### LE DÉVELOPPEMENT RÉGÉNÉRATEUR ENGAGER LES VILLES DANS LA TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE

Par : Patrick Dubé, Maison de l'innovation sociale (MIS)

## 22

### UN PROJET PHARE D'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT POUR LES CITOYENS : LA CITÉ FLUVIALE DE MATRA

Par : Isabelle Thomas, Sophie Paradis, Santiago Varsi

2630, rue Beaudry, Sherbrooke, QC J1J 1K8  
Téléphone : 514 277-0228  
info@aqu.qc.ca • www.aqu.qc.ca



La REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME est publiée périodiquement par l'Association québécoise d'urbanisme à l'intention de ses membres, des municipalités, des professionnels, des étudiants et de tout citoyen intéressés par l'urbanisme et par l'aménagement du territoire.

Les auteurs des articles conservent l'entière responsabilité des opinions qu'ils émettent. Il en va de même pour les commanditaires quant au contenu de leur publicité. Toute reproduction, traduction ou adaptation, en tout ou en partie, des textes, des tableaux ou des illustrations publiés dans la REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME requiert la permission préalable de l'Association québécoise d'urbanisme.

**Présidente**  
Virginie Dufour,  
conseillère municipale,  
ville de Laval

**Vice-président**  
Yves Racicot  
citoyen,  
municipalité d'Eastman

**Trésorier**  
Patrice Furlan,  
urbaniste,  
chef de division urbanisme,  
ville de Drummondville

**Secrétaire**  
Pierre Laurin,  
avocat municipal,  
Tremblay-Bois

**Administrateurs**  
Brigitte Villeneuve,  
conseillère,  
membre du CCU,  
ville de Terrebonne

Carl Lavertu,  
ingénieur,  
membre du CCU  
ville de Beloeil

Louis-Marc Sicotte,  
analyste en planification du territoire,  
Ville de Saint-Hyacinthe

Éric Salois,  
inspecteur en bâtiment  
et en environnement,  
MRC de Drummond

**Équipe de rédaction**  
Patrice Furlan  
Virginie Dufour  
Éric Salois  
Louis-Marc Sicotte

**Direction artistique et page couverture**  
Yves Racicot

**Directrice exécutive**  
Magalie Laniel

**Révision**  
Lysandre Monette-Larocque

**Édition et impression**  
Précigrafik

**Dépôt légal**  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISSN 0842-957X



**Josselyn Guillarmou** est analyste-rédacteur à l'INM. Diplômé d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en science politique, il agit au sein de l'INM sur différents mandats d'envergure en participation publique et en éducation à la citoyenneté. Il est également co-directeur de L'état du Québec 2022.



**Malorie Flon**, est directrice du développement à l'INM. Au sein de l'organisation, elle a notamment contribué à recueillir et à rendre accessible l'expérience et la connaissance de l'INM en matière de participation publique, notamment ses Règles de l'art et l'Échelle de la participation publique



**Sophie Blanchet-Vaugeois**, est agente de projet à l'INM. Détentrice d'un baccalauréat en économie et politique et d'une maîtrise en urbanisme, elle se passionne pour la participation publique et s'intéresse notamment aux questions relatives à la responsabilité sociale dans le secteur immobilier et à la transition socio-écologique.

# MISER SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EN URBANISME

Par : **Josselyn Guillarmou**, **Malorie Flon**, **Sophie Blanchet-Vaugeois**, Institut du Nouveau Monde

**L'Institut du Nouveau Monde (INM) est une organisation sans but lucratif, indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique. [www.inm.qc.ca](http://www.inm.qc.ca)**

La participation publique est une pratique qui s'impose dans toutes les sphères de la société et qui est de plus en plus attendue des citoyennes et des citoyens partout au Québec. En effet, ceux-ci revendiquent davantage d'écoute, d'engagement et de concertation pour pleinement habiter le territoire et influencer concrètement les manières de faire la ville et la campagne. De la requalification d'un ancien lieu de culte à l'aménagement d'un parc public, en passant par la refonte d'un réseau de transport collectif, tous ces projets interpellent les individus qui souhaitent être activement associés aux décisions pouvant avoir des répercussions importantes sur leur milieu de vie.

Avant 2017, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) prévoyait la publication d'avis publics et la tenue de séances d'information comme principales obligations en matière de consultation. Depuis l'entrée en vigueur du règlement d'application de la LAU en matière de participation publique, les gouvernements de proximité sont invités à se doter de processus consultatifs plus robustes, comprenant par exemple la constitution de comités consultatifs ou l'adoption d'une politique de participation publique. Suivant certaines exigences, ces processus peuvent se substituer au recours à l'approbation référendaire, mais plusieurs municipalités et organismes municipaux ont plutôt pris le parti de développer des outils et mécanismes favorisant la participation active de leurs citoyennes et citoyens aux projets en aménagement et en urbanisme, sans pour autant renoncer au référendum décisionnel.

Mais quels sont les principes fondamentaux de la participation publique ? Quels bénéfices peut-on en tirer et quels défis l'implantation d'une telle culture participative au niveau municipal pose-t-elle ? En se basant sur 18 années d'expérience de participation et d'accompagnement menées par l'INM auprès de nombreuses municipalités, cet article vise à aider les urbanistes du Québec à se préparer à accueillir et à susciter la participation des citoyennes et citoyens aux processus décisionnels municipaux en aménagement du territoire.



Crédit photo : Alexandre Claude / INM

## COMMENT DÉFINIR ET PLANIFIER LA PARTICIPATION ?

Parfois trompeur ou fourre-tout, le vocabulaire entourant la participation publique mérite que l'on y prête une certaine attention.

La participation publique est l'une des formes que peut prendre la participation citoyenne, qui elle-même peut être définie comme l'exercice et l'expression de sa citoyenneté. Plus spécifiquement, la participation publique se réfère au fait de prendre part aux décisions collectives, le plus souvent à l'invitation d'une institution publique, comme un ministère, un établissement de santé ou encore une municipalité. Elle permet à la population d'influencer, entre les élections, les choix et décisions qui ont un impact sur la collectivité. Les dispositifs de participation publique peuvent être des structures ou des processus, permanents ou ponctuels, à l'instar d'un atelier de cocréation, d'un jury citoyen, d'une charrette de design, d'une invitation à déposer des avis et des mémoires, d'un questionnaire en ligne ou encore d'un budget participatif.



Figure 1

Pour planifier une démarche de participation publique, une première étape consiste à déterminer le degré de participation attendu des citoyennes et des citoyens. Une façon de se repérer est de situer l'attente sur une échelle de participation. Comme outil méthodologique, l'échelle n'établit pas de hiérarchie, mais décrit cinq degrés de participation qui peuvent être sollicités dans un projet participatif. Plusieurs niveaux de participation peuvent être combinés dans le cadre d'une même démarche. Le choix des méthodes ou dispositifs participatifs est

déterminé par les degrés de participation attendus, qui sont eux-mêmes fonction des objectifs poursuivis.

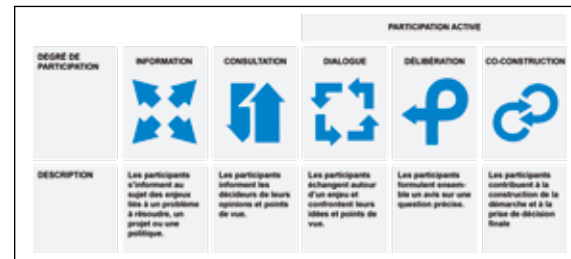


Figure 2

En s'inspirant des principes et des bonnes pratiques recensés auprès de différents organismes, l'INM a établi huit « règles de l'art » ou conditions à instaurer afin d'assurer la réussite d'un exercice de participation publique. On y retrouve : 1) l'adéquation entre les objectifs, les mécanismes et les ressources investies; 2) l'indépendance; 3) la qualité et l'accessibilité de l'information; 4) l'accès au processus et la diversité de la participation; 5) des communications adéquates; 6) la clarté des modalités de participation; 7) la prise en compte de la participation dans la décision; 8) une transparence et un suivi. Ces règles se traduisent concrètement sur le terrain, par exemple grâce à la mise à disposition d'une information objective, complète, claire, pertinente, gratuite et accessible ou encore par une communication relative aux résultats de la participation.

## QUELS SONT LES BÉNÉFICES ET DÉFIS DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE ?

À l'échelle municipale, l'implantation d'une culture participative s'est accélérée depuis l'entrée en vigueur en 2017 du règlement d'application de la LAU en matière de participation publique. Il n'en reste pas moins que nombre de milieux s'organisent depuis une quinzaine d'années pour davantage impliquer la population et favoriser l'acceptabilité de projets pouvant avoir des impacts sociaux, environnementaux ou

économiques importants. De fait, les bénéfices généraux de la participation citoyenne sont nombreux et de plus en plus documentés.

Parmi ces bénéfices, on retrouve : le développement des compétences civiques de la population, une meilleure compréhension des enjeux, une appropriation du devenir collectif, une prise de décision plus adaptée aux aspirations citoyennes, un rapport de force plus égalitaire entre les parties prenantes impliquées, une plus grande légitimité des politiques publiques et projets développés, un renforcement des liens de confiance entre les personnes élues, les administrations publiques et les citoyennes et les citoyens, une consolidation de la cohésion sociale ou encore l'instauration d'un environnement plus propice à l'émergence d'idées et de projets novateurs.

L'implantation de la culture participative s'accompagne toutefois de défis importants. On peut identifier divers obstacles à la participation, comme des déséquilibres dans la prise de parole entre les parties prenantes, des inégalités d'accès aux dispositifs participatifs et le risque d'exclusion ou encore le renforcement d'un sentiment d'impuissance et d'incompétence des citoyennes et citoyens face à des enjeux complexes si on ne leur fournit pas une information adéquate. À cela s'ajoutent des défis résultants de la manière dont certaines consultations peuvent être menées, que ce soit sans durée ou objectif clairement définis, à des fins uniquement de relations publiques ou en créant des attentes trop élevées chez les participantes et les participants. Bref, une consultation mal menée peut générer l'effet inverse à celui escompté : davantage de cynisme et un désengagement.

## DES EXEMPLES CONCRETS ?

Les exemples ne manquent pas pour refléter la diversité des enjeux et des histoires de succès en participation citoyenne. Les trois cas développés ci-dessous offrent un aperçu de mandats menés par l'INM, des objectifs poursuivis et des dispositifs à disposition pour y répondre.

### 1. Démarche participative dans le cadre du projet de modification du règlement sur le PIIA pour le secteur du Petit Village à Repentigny

En 2019, la Ville de Repentigny a souhaité réviser son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur du Petit-Village. Puisque les règlements sur les PIIA ont des conséquences concrètes sur les propriétaires, il est primordial que ceux-ci puissent partager l'ensemble de leurs attentes, préoccupations et espoirs quant à leur modification. Les objectifs de cette consultation étaient les suivants :

- Informer les propriétaires des intentions de la Ville en matière de patrimoine et de protection du secteur, à travers une rencontre d'information ;
- Les informer sur le projet de PIIA en vigueur et échanger avec eux sur leurs préoccupations, par le biais d'ateliers participatifs ;
- Les inviter à formuler des recommandations concernant le projet de règlement. Ces propositions ont par la suite fait l'objet d'une rencontre de validation et de bonification, puis d'un exercice de priorisation en ligne.

Cette démarche a permis de réunir plus de 150 personnes qui ont témoigné de leur sentiment d'appartenance pour leur milieu de vie, ont pu exprimer de l'insatisfaction en lien avec des interventions passées dans le secteur ou ont soulevé des interrogations sur les contraintes du PIIA et de son impact sur leur propriété. À la suite de cette consultation, la Ville a adopté quelques mois plus tard un règlement modifiant les dispositions applicables au secteur du Petit-Village.

### 2. Démarche de concertation et de participation citoyenne en vue de la création du Parc régional des collines Kekeko avec la Ville de Rouyn-Noranda

Depuis plusieurs années, la Ville de Rouyn-Noranda cherche à assurer la mise en valeur, la protection et l'harmonisation des activités qui se déploient autour des collines Kekeko, un territoire d'une grande richesse du point de vue écologique et récréotouristique. En 2017, la Ville a déclaré son intention d'y créer un parc régional. Afin que ce parc réponde aux besoins de la population, Rouyn-Noranda a entrepris une démarche participative. Celle-ci s'est déroulée entre mars et septembre 2018 et s'est articulée autour de deux principaux espaces de participation :

- Une assemblée publique ouverte à toute la population, afin que chacun puisse s'informer et s'exprimer sur la création du parc régional ;
- Un comité d'utilisatrices et utilisateurs composé d'une vingtaine de représentantes et représentants d'entreprises, de groupes d'utilisatrices et utilisateurs, d'institutions, de membres des Premières Nations et de propriétaires de terrains situés sur le territoire, ayant pour objectif de partager les préoccupations et les expériences vécues et d'orienter la Ville dans son plan d'aménagement et de gestion.

Cette démarche a permis aux participantes et participants de partager leur vision du parc régional comme un projet collectif, social et rassembleur. Plusieurs modalités relatives à sa délimitation, son accessibilité, ses usages, sa gestion ou son financement ont pu être abordées. Le projet suit actuellement son cours et la Ville espère pouvoir le concrétiser d'ici 2022.

### 3. L'élaboration d'une politique de participation citoyenne pour la Ville de Rosemère

En 2019, la Ville de Rosemère a souhaité se doter d'une politique de participation publique. En plus de rendre le processus prévisible pour l'ensemble de la communauté, cette politique est un outil devant guider les officiers municipaux et les personnes élues dans l'élaboration et la mise en œuvre des démarches participatives. Afin de cerner les besoins du milieu et de faciliter l'adhésion à sa politique, la Ville a souhaité élaborer son mécanisme de participation en collaboration avec ses citoyennes, citoyens et partenaires en mettant en œuvre une démarche en trois étapes, de mai à septembre 2017 :

- Un document d'information a été dévoilé lors d'une activité publique ;
- La démarche participative a combiné une enquête d'opinion en ligne, trois cafés citoyens, trois rencontres de consultation avec des parties prenantes clés ;
- Les propos recueillis lors de ces activités ont permis d'élaborer la politique qui a ensuite été amendée par le comité consultatif de bonification. La sélection des membres de ce comité s'est faite par tirage au sort pour chaque catégorie démographique parmi les candidatures retenues.

645 personnes ont contribué à la démarche et la Politique de participation citoyenne de Rosemère a été adoptée en mai 2018.

## CONCLUSION

Rien de sorcier dans la participation publique, mais les projets sont à planifier avec soin. Il est généralement recommandé de combiner différents dispositifs participatifs pour rejoindre la diversité des publics qui vivent sur un territoire. Ceci dit, l'envergure des démarches est fonction des moyens à disposition, et du niveau d'interpellation de la population sur les enjeux dont il est question. À tous les urbanistes et aménagistes, lancez-vous !



**Benoit Ducharme**



**Claire Néron-Dejean**

“Ensemble, ils réfléchissent et développent des approches et outils destinés à concevoir, concrétiser et améliorer la communication de la vision d’aménagement et de développement des municipalités. Ils accompagnent celles-ci en vertu du contexte législatif, préoccupations citoyennes et défis de mise en œuvre applicables.”

# LES DÉFIS DE LA CONSULTATION EN MODE VIRTUEL

Par : **Benoit Ducharme, Claire Néron-Dejean**, urbanistes chez BC2

Le contexte de la pandémie de COVID 19 a imposé une adaptation radicale des démarches de participation citoyenne. Ébranlés dans l’essence même de leur fonctionnement, soit l’échange en présentiel, les processus consultatifs en mode virtuel ont nécessité, de la part des urbanistes et de l’ensemble des professionnels de l’aménagement, une révision en profondeur de leurs démarches et des outils qui les accompagnent.

## UN CONTEXTE INÉDIT

En février 2020, la Municipalité de Val-des-Monts a amorcé le processus de révision de son Plan et de ses règlements d’urbanisme. Suivant l’évolution des directives gouvernementales, la démarche a dû être adaptée, en réfléchissant aux meilleurs moyens de rejoindre les citoyens et de comprendre leurs préoccupations.

Une diversité de supports de participation citoyenne a ainsi été proposée pour pallier l’impossibilité de tenir des rencontres ou des ateliers en personne : un sondage en ligne, des capsules vidéo vulgarisant la démarche de révision, une plateforme de consultation collaborative (Cocoriko) ainsi qu’une séance virtuelle d’échanges et d’information.

## LA TRANSPARENCE ET LA CRÉDIBILITÉ DU PROCESSUS

La diversité des types d’outils proposés reposait sur des préoccupations fortes, soit celles d’assurer la mobilisation citoyenne, la représentativité des divers points de vue et la transparence du processus. Parmi les outils mobilisés, la plateforme Cocoriko contribuait, par ses différentes fonctionnalités, à répondre à ces préoccupations.



**Statistiques en temps réel**  
Pour tous les participants, les résultats statistiques détaillés étaient disponibles en temps réel. Ils ont pu se conscientiser sur les sujets et modifier leur vote au besoin.



La possibilité de visualiser en temps réel les statistiques de la participation, de réagir par le biais de votes ou de commentaires sur les différentes propositions ou encore celle de contribuer directement à la réflexion en développant des « propositions citoyennes » renforçait la transparence et la crédibilité de la démarche.

## LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Un autre grand défi du processus résidait dans la possibilité de rejoindre le plus grand nombre de personnes. En théorie, les outils numériques peuvent favoriser l'interaction avec les citoyens et les acteurs du milieu. Ils permettent aux individus d'occuper une nouvelle place dans les processus de gouvernance, en créant des espaces de dialogue plus inclusifs et adaptés aux réalités de chacun.



### À l'image de la communauté

L'espace personnalisé à l'image de la communauté a favorisé un très bon taux de participation, en facilitant la participation pour des citoyens qui ne se seraient pas déplacés en présentiel.

Toutefois, les défis posés par la « fracture numérique » peuvent entrer en contradiction avec ces objectifs. C'est pour y remédier que la Municipalité de Val-des-Monts a développé une démarche proactive d'inclusion numérique, en mettant à la disposition de ses citoyens les stations informatiques des succursales de ses bibliothèques. De même, les outils numériques ont été pensés pour être simples d'application.

## LA CAPACITÉ D'OFFRIR UN ESPACE DE DIALOGUE ET D'ÉCHANGES

La plateforme virtuelle collaborative élaborée par la firme Cocoriko fonctionne selon un principe de consultation bidirectionnelle. Pour en produire le contenu, l'équipe d'urbanistes a développé des propositions visant à rendre concret l'objet de la consultation, avec des exemples sur lesquels les citoyens pouvaient réagir, mais également interagir par le biais de commentaires ou en ajoutant de nouvelles idées.



### Commentaires structurés

Les échanges sont demeurés respectueux et constructifs, simplement par l'approche qui donnait une vue rapide des arguments « pour » et « contre » en lien avec chaque idée.

L'interface de collaboration permettait aux citoyens de partager des éléments à améliorer dans leur milieu de vie ou des préoccupations quant à leur aménagement. L'analyse de la consultation a ensuite été travaillée conjointement par l'équipe d'urbanistes et celle de Cocoriko pour mesurer à la fois l'échelle d'accord (votes favorables, partagés ou défavorables), le niveau d'adhésion et d'attachement (votes « j'y crois » ou « j'y tiens ») ainsi que l'importance des préoccupations citoyennes sur certains sujets (nombre de commentaires positifs, négatifs ou partagés). Un pointage a ainsi été élaboré de manière à classer les propositions en fonction non seulement des votes, mais également de facteurs plus émotifs comme le niveau d'adhésion et les commentaires.

## LA TRADUCTION DES PRÉOCCUPATIONS CITOYENNES DANS LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION

La richesse des données de consultation recueillies n'a évidemment pas éliminé la nécessité pour l'équipe d'urbanistes et celle de Cocoriko de s'assurer que les préoccupations citoyennes traduites au rapport de consultation de la plateforme correspondent aux réelles priorités de la population montvaloise. À titre d'exemple, en raison du nombre de votes, les données quantitatives recueillies dans les sondages accordaient une grande importance à des thèmes dont l'aspect consensuel ne faisait pas de doute (développement durable, agriculture urbaine) alors que des thèmes plus polarisants se positionnaient plus bas dans la hiérarchie des thèmes abordés (densité, priorisation du développement, encadrement des locations touristiques).



**Rapports de données éloquentes**

Les rapports extraits de la consultation ont mis en évidence les enjeux qui demandent une attention particulière (sujets chauds, minorité bruyante, niveau d'acceptabilité sociale).

Le croisement des informations recueillies sur la plateforme avec celles de la séance virtuelle d'échanges et d'information a permis d'identifier et de confirmer les enjeux et propositions qui méritaient d'être approfondis dans les outils d'urbanisme.

Forte de ces constats, la Municipalité de Val-des-Monts s'est sentie en confiance et mieux équipée pour proposer à la population un prolongement de la réflexion sous forme de nouvelles activités participatives plus ciblées. Les thèmes qui seront traités lors des consultations à venir sont ceux qui ont émergé lors des différentes étapes de consultation et portant sur la gestion de l'urbanisation et les modalités de la vocation touristique du territoire.

## CONCLUSION

Les mesures gouvernementales en vigueur ont évidemment forcé la révision de la méthodologie initialement prévue pour l'ensemble du processus de révision des outils d'urbanisme. Néanmoins, la Municipalité de Val-des-Monts considérait comme incontournable la présentation et la participation de la population à ce projet d'envergure, dans un souci de transparence et d'appropriation. Le contexte et la volonté de la Municipalité ont alors incité à renforcer, en cours d'exercice, la démarche pour l'accessibilité à diverses tribunes, la documentation du processus et la hiérarchisation optimale des préoccupations citoyennes.

Ainsi, la situation a permis de désenclaver bien au-delà du simple processus de consultation prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Elle va même au-delà des exercices de participation prévus en amont de projet. Elle a incité à la mise en place d'une panoplie de supports et de formes de consultation pour en élargir l'accès en termes de nombre de personnes consultées, mais également en termes de temporalité, puisque la plateforme était accessible en tout temps, et ce, pendant plusieurs semaines.

De plus, le sondage et les capsules vidéo ont permis d'amorcer la réflexion pour la collectivité. La plateforme de consultation collaborative et la séance virtuelle d'échanges et d'information ont par ailleurs servi, avec les projets de règlements complets en appui, à confirmer l'assentiment ou le désaveu des propositions et à les documenter afin de justifier les actions à prendre.



**Priorités citoyennes**

En votant sur 3 dimensions de chaque idée, les participants ont vu émerger les priorités qui leur tiennent vraiment à cœur.

Par ailleurs, la plateforme de consultation collaborative produite par Cocoriko a permis de créer une base de données organisée des préoccupations citoyennes facilitant la priorisation des enjeux et du suivi.

Fort de l'intérêt de la population et du Conseil municipal, ce qui a été appliqué en mode réactif dans un contexte inédit pourrait se pérenniser et contribuer à repenser les futures démarches de consultation, dans une visée d'accessibilité, d'information et de sensibilisation des actions municipales.





# ENSEMBLE, TRANSFORMONS NOS MILIEUX DE VIE

Par : **Camille Brun**, Vivre en Ville

**Camille Brun** est détentrice d'une maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. Au fil de son parcours, elle a développé un intérêt particulier pour les enjeux environnementaux en contexte urbain. Leur complexité et l'importance de prendre en considération une multitude de facteurs est pour elle une source de motivation. Elle a rejoint l'équipe de Vivre en Ville en juillet 2021 à titre de conseillère – aménagement et environnement.

Pour réduire leur bilan carbone et répondre aux autres crises actuelles, notamment celle du logement et de l'abordabilité, les collectivités québécoises n'ont d'autres choix que de transformer leurs milieux de vie existants. Ces transformations urbaines soulèvent cependant des préoccupations chez les différents acteurs impliqués, qui vont parfois s'y opposer. La mise en place de processus participatifs est l'une des clés pour accélérer les transformations urbaines favorables au climat.

## POURQUOI TRANSFORMER NOS MILIEUX DE VIE ?

Il est maintenant acquis que le mode de développement des villes et des villages basé sur l'étalement urbain n'est pas une solution viable. La croissance démesurée du territoire urbanisé a éffrité les terres agricoles et les milieux naturels du Québec. L'évolution de la forme urbaine s'étant produite avec l'arrivée massive de l'automobile individuelle et l'étalement urbain a aussi grandement modifié la manière dont la ville est vécue. Les formes urbaines influencent les distances à parcourir et le choix du mode de transport, avec un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les saines habitudes de vie.

Aujourd'hui, les municipalités doivent négocier avec de nombreux enjeux : offrir des milieux de vie viables et résilients pour leurs citoyens actuels et les générations à venir, préserver les terres agricoles et les milieux naturels, optimiser l'utilisation des infrastructures et les dépenses publiques, répondre aux besoins criants en logements, etc. La consolidation des milieux de vie existants permet de répondre à nombre de ces défis, et ce, sans s'étaler davantage. Leur transformation repose ainsi sur la densification des espaces sous-utilisés, du verdissement, et de l'implantation d'infrastructures de mobilité durable.

La densification consiste à accroître le nombre de résidents au sein d'un milieu déjà urbanisé, plutôt que d'entraîner une extension de la ville. C'est un mode de croissance qui permet d'éviter la perte de terres agricoles et d'espaces naturels ainsi que le prolongement coûteux des infrastructures urbaines, tout en répondant aux besoins en logements. Alors que la densification est souvent perçue comme la construction de bâtiments en hauteur, elle peut prendre une forme plus compacte tout en intégrant le même nombre de logements.

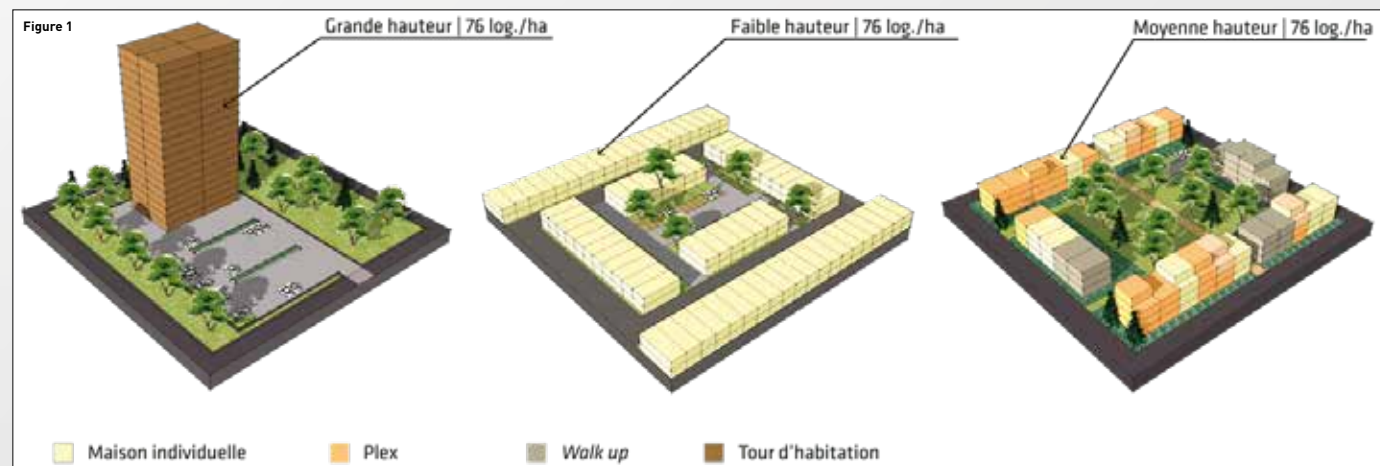


Figure 1 : Différentes formes pour une même densité (Source : Vivre en Ville)

## SUR LE CHEMIN DES QUARTIERS COMPACTS ET COMPLETS, DES PRÉOCCUPATIONS LÉGITIMES

La densification réfère à la création de nouveaux logements, mais cette densification ne devrait jamais être un but en soi, ni venir seule. Il s'agit d'un moyen de maintenir ou tendre vers des quartiers complets et compacts. En effet, l'arrivée de nouveaux résidents peut permettre de soutenir l'arrivée de nouveaux commerces, bureaux, garderies, etc. En densifiant les quartiers déjà mixtes et en proposant une offre de transport multimodale, une municipalité accroît le nombre de ménages en mesure d'adopter les transports actifs et collectifs, et ainsi réduire les GES de sa collectivité.



Figure 2 : La densification passe par différents types d'interventions dans le cadre bâti existant (Source : Vivre en Ville)

Le terme « densification » peut parfois faire réagir et amener certaines craintes chez les citoyens, qui sont attachés au paysage de leur quartier tel qu'il est. Ces préoccupations sont tout à fait légitimes et méritent d'être abordées tout en prenant en compte l'intérêt commun. Il est donc primordial d'ouvrir un dialogue sur ces transformations urbaines en y incluant la multitude d'acteurs concernés.

## LE PROJET OUI DANS MA COUR !

Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

À travers son projet *Oui dans ma cour!* l'organisation vise la réduction des GES et l'adaptation aux aléas climatiques par une multiplication des transformations urbaines structurantes qui supportent des milieux et des modes de vie sobres en carbone et résilients, soit les projets de densification verte et l'ajout d'infrastructures de mobilité durable. Ceux-ci faisant face à de nombreux défis, le projet s'intéresse aux freins et aux obstacles qu'elles rencontrent, notamment l'opposition citoyenne et la qualité des projets ainsi que la difficulté des organisations à communiquer et mobiliser efficacement autour de ces transformations.

## LES APPRENTISSAGES DU PROJET

Le projet *Oui dans ma cour!* se déroule sous le format recherche-action. Cette approche est riche en apprentissages tant sur la nature des transformations urbaines favorables au climat que sur le rôle de la participation des différents acteurs sur l'évolution des milieux de vie.

La densification, donc la transformation des milieux habités, fera nécessairement réagir, car elle vient s'intégrer dans un écosystème déjà en place. Lorsqu'on reconnaît cet état de fait, comme professionnel, comme municipalité ou comme promoteur, il apparaît évident que le minimum légal requis pour consulter les citoyens dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) est bien souvent insuffisant pour faire face aux défis d'acceptabilité que posent les transformations urbaines.

Les mécanismes de participation prévus à la LAU arrivent trop tard dans le processus, laissant peu de temps pour s'approprier les enjeux, faire valoir ses préoccupations et laissant également peu de latitude à l'évolution des projets. Mettre à contribution les citoyens en amont des projets urbains, avant qu'ils ne soient finalisés, donne la flexibilité aux municipalités ou aux promoteurs de considérer adéquatement cette contribution dans leur planification ou leur projet immobilier, de les faire évoluer selon les besoins et les préoccupations des parties concernées, dont les résidents. Travailler ensemble à bonifier la qualité des projets permet aussi de rebâtir la relation de confiance entre les parties.

À travers les différents accompagnements du projet *Oui dans ma cour!*, il est apparu évident qu'il importe d'ouvrir le dialogue sur la densification non pas seulement à l'échelle d'un projet immobilier, mais aussi, et surtout, à l'échelle du quartier, voire de la ville. C'est à ces échelles que la densification prend tout son sens : les préoccupations locales associées à un projet peuvent être atténuées si les bénéfices pour la ville et la région sont démontrés.

Plutôt que de consulter sur le nombre d'étages permis pour un bâtiment en particulier, une municipalité aura tout avantage à avoir des discussions difficiles au moment de l'adoption d'une vision pour le quartier, tel un programme particulier d'urbanisme. Un consensus ne sera pas nécessairement atteint, mais une compréhension commune du « pourquoi » ces transformations auront lieu dans le milieu permettra de favoriser l'acceptabilité.

Ces discussions permettent souvent de faire connaître et de mettre en valeur les outils d'urbanisme pour encadrer la qualité des projets, comme les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), voire d'en bonifier les critères. Dans certains cas, le rôle du comité consultatif d'urbanisme (CCU) a même été renforcé par la volonté citoyenne d'un meilleur encadrement des projets.

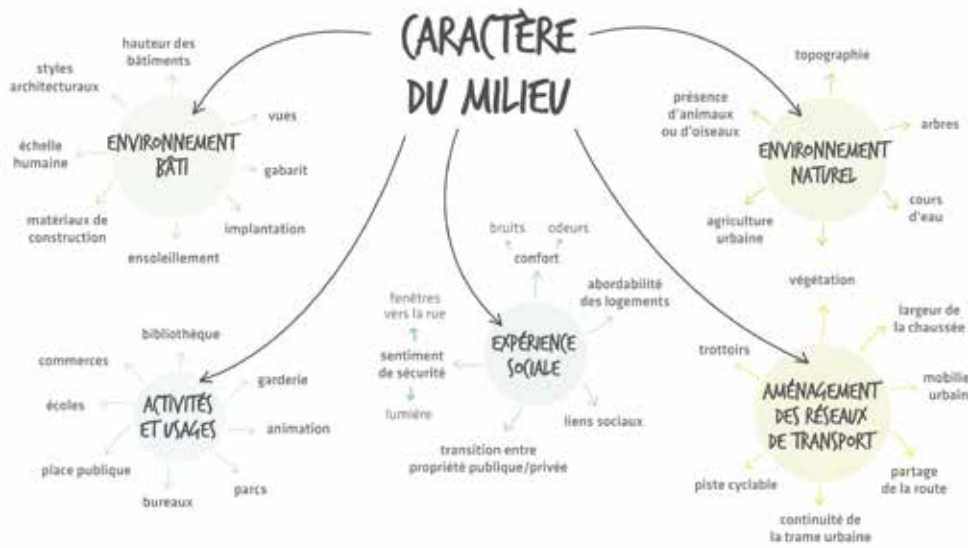


Figure 3 : Les éléments qui définissent le caractère d'un milieu seront appelés à évoluer dans un contexte de densification. Le dialogue permet d'identifier lesquels sont valorisés par les citoyens et d'y porter une attention particulière dans les transformations à venir. [Source : Vivre en Ville]

## DES OUTILS POUR FAVORISER LES TRANSFORMATIONS URBAINES

Vivre en Ville est consciente qu'il peut être complexe pour les citoyens de s'impliquer pour une transformation réussie des milieux de vie existants. Un des principaux leviers pour favoriser les aménagements sobres en carbone consiste à revenir sur la raison d'être de la densification. Sur le site Internet <https://ouidansmacour.quebec/>, Vivre en Ville présente les fiches « Tout savoir sur la densification ». Elles offrent notamment un aperçu des différentes formes de densification, des méthodes pour évaluer la qualité d'un projet, et des occasions de s'exprimer sur la transformation des milieux de vie.

Afin de soutenir les promoteurs, les citoyens et les municipalités dans cette démarche, Oui dans ma cour! propose également des outils et des ressources pour faciliter cette démarche collaborative.

- Une charte de participation pour encourager les participants à échanger de façon saine et respectueuse ;
- Une trousse de bon voisinage pour promoteurs qui propose des stratégies pour mettre en place des pratiques de bon voisinage dans tous les aspects de la réalisation d'un projet ;

- Un questionnaire d'évaluation qui permet de mesurer si un projet immobilier atteint les objectifs d'une densification souhaitable pour la collectivité, au-delà de la question des hauteurs ;
- Des capsules vidéos qui permettent de se familiariser rapidement avec certains concepts ou enjeux liés à la consolidation et à la transformation des milieux de vie.

## DES ACCOMPAGNEMENTS INSPIRANTS

Dans le cadre du projet Oui dans ma Cour! Vivre en Ville accompagne des promoteurs, des citoyens et des municipalités afin de favoriser le dialogue constructif entre les parties prenantes et de faire évoluer les pratiques des transformations urbaines.

Notamment, Vivre en Ville et l'Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (Montréal) travaillent actuellement en partenariat afin de bonifier leur mécanisme de rencontre d'information de voisinage. Depuis 2019, la majorité des projets d'agrandissement et de nouvelle construction requièrent ce type de rencontre en amont de la demande de permis. Cette pratique, unique au Québec, permet au requérant de présenter son projet immobilier aux voisins immédiats, de répondre à leurs questions et de recueillir leurs commentaires.

Le compte rendu de la rencontre étant un document nécessaire au dépôt de la demande de permis, les préoccupations soulevées par les voisins lors de la rencontre d'information de voisinage peuvent alors être considérées par les analystes au dossier et par le CCU.

## COLLABORER POUR MIEUX DENSIFIER

Chaque projet urbain a le potentiel d'améliorer ou d'aggraver le bilan carbone et la qualité du cadre de vie que proposent nos milieux. Pour saisir les opportunités de bonifier nos quartiers, la collaboration entre les citoyens, les promoteurs et les municipalités constitue une stratégie gagnante favorisant des transformations urbaines de qualité, bien intégrées à leur milieu et qui suscitent l'adhésion. Collectivement, repensons nos villes pour qu'elles soient agréables, inclusives et vertes.



**Pierre Tadros**

expert en relations publiques et communications dans le domaine de la politique et du monde municipal. Cumulant plus de 12 ans comme gestionnaire, il a mis en place et dirigé le service des communications de la MRC de Roussillon avant d'être nommé premier directeur des Services aux citoyens et communications de Mont-Saint-Hilaire.



**Steve Flanagan**

œuvre dans le domaine des communications depuis 30 ans. Il a débuté sa carrière comme journaliste à la radio et à la télévision. Il a ensuite amorcé une carrière à Hydro-Québec où il a dirigé des équipes de relations publiques et de mise en marché pendant 13 ans. Il a notamment été le porte-parole principal lors de la Crise du verglas.

# ACCEPTABILITÉ SOCIALE : OBJECTIF OU RÉSULTAT?

Par : **Pierre Tadros**, PRP, Tadros relations publiques, **Steve Flanagan**, M.A., Flanagan relations publiques, Experts en gestion d'enjeu et participation publique

L'acceptabilité sociale est, aux yeux de plus en plus de décideurs et même de promoteurs, une condition imposée pour la réalisation de divers projets. D'ailleurs, la loi 122, destinée au monde municipal, privilégie, voire encadre les processus de participation citoyenne. De même, on constate une multiplication des politiques de participation publique dans les villes du Québec.

Car c'est de cela qu'il s'agit. L'acceptabilité sociale peut être perçue comme un processus d'évaluation politique (ou sociale) d'un projet et qui implique l'ensemble des parties prenantes. Cette approche suppose qu'un projet ne sera pas imposé contre une volonté de la communauté. Cela exige de consulter les acteurs du milieu; au premier chef les citoyens. Il y a donc une nécessité de participation publique.

## DES CONDITIONS DE RÉUSSITE

Dès lors, un lien de confiance des parties prenantes envers la démarche est essentiel à créer. Pour y arriver, la transparence est fondamentale, et ce, tant du côté de la présentation de ses étapes que des informations qui y seront transmises. Surtout, les objectifs et les limites de la consultation doivent être clairement établis.

De même, une bonne préparation sera capitale. On devra tenir compte oui des parties prenantes, et tout autant du contexte. Comprenons ici : le territoire au sens large, l'urbanisme, l'histoire, la culture locale, le patrimoine, l'environnement, le développement économique, etc. Pour illustrer cela de manière éloquent, on ne se présentera pas de la même manière dans un arrondissement de Longueuil que dans une communauté autochtone, ni non plus dans un nouveau développement

résidentiel que dans un quartier à valeur patrimoniale. Aussi, le choix des outils de communications et les méthodes de consultations devront être adaptés aux réalités locales. Conséquemment, des conditions plus favorables à la gestion des attentes pourront être réunies.

Dans cette optique, il sera également important d'établir des bases de dialogue. Nous les identifions à deux niveaux. D'abord, des règles de participation qui impliquent des lignes de conduite respectueuses, acceptées par l'ensemble des participants. Ensuite, une compréhension commune du vocabulaire utilisé, des objectifs et du cadre de la démarche.

Bien entendu, des rétroactions régulières, idéalement après chacune des étapes, permettront de démontrer un respect envers les participants et leur implication.

## OBJECTIF OU RÉSULTAT?

Au cours de la démarche, diverses oppositions pourront se présenter. Elles peuvent parfois être exprimées par une conception NIMBY (pas dans ma cour) pouvant viser la crédibilité des opposants. Mais le conflit peut être porteur de bonifications à un projet, voire d'innovation. De fait, l'opposition oblige le dialogue pour obtenir une réalisation socialement acceptable.

La question se pose alors : est-ce que la démarche vise un objectif (ex. : acceptation du projet initial) ou un résultat (ex. : projet modifié ou même refusé) ?

Soyons clairs : un processus qui vise principalement l'acceptation d'un projet initial relève du marketing. Il s'agit alors de le « vendre » à une communauté. De l'autre côté du



spectre, considérer la démarche comme un résultat peut aller jusqu'à la cocréation d'une réalisation éventuelle.

Nous avons la prétention d'envisager une réponse entre les deux pôles. De fait, dès lors qu'un projet ou une idée de projet est soumis, il y a nécessairement un souhait d'aller de l'avant. Il y a donc un objectif de réussite; de pouvoir procéder avec l'approbation suffisante de la communauté. Cela dit, viser cette approbation (ou acceptabilité sociale) avec une démarche de participation publique implique nécessairement la mise en œuvre d'un cadre opérationnel et d'un code d'éthique, pour les professionnels, qui apporteront éventuellement des modifications/bonifications à l'idée originale, et même un risque de la voir refusée. Il est toujours important que le porteur du dossier soit à l'aise, ou à tout le moins conscient de cette réalité.

## POLARISATION EXTRÊME

On remarque de plus en plus de polarisation extrême lors de la présentation de projets. Cela s'accompagne souvent de désinformation et/ou de différents types de violences (verbales, vandalisme, menaces, diffamation...). Cette nouvelle réalité est exacerbée par la puissance des médias sociaux.

Les impacts ne sont pas négligeables. On pense, entre autres, à la difficulté plus grande d'obtenir la participation active de citoyens généralement plus discrets qui ne veulent pas faire les frais de cette polarisation. La question des conséquences sur les résultats de la démarche pourrait alors se poser.

Le travail de gestion des émotions, déjà inhérent au processus de participation publique, devient encore plus important. Un bon travail à ce sujet,

associé à une démarche professionnelle, peut atténuer, voire désamorcer une tendance de polarisation autour d'un projet.

## ÉVALUATION DU NIVEAU D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

A-t-on l'acceptabilité sociale? C'est la question qui tue! La réponse n'est souvent pas simple et elle comporte plusieurs implications politiques, financières et communautaires.

Objectivement, il est possible d'observer des marqueurs dans l'espace public, que ce soit en faveur ou en défaveur d'un projet ou de certains de ses aspects. Pensons aux écrits dans les journaux, dans les médias sociaux ou sur le site dédié à un projet ; ensuite, aux déplacements tels que les présences aux conseils municipaux ou lors des activités de consultation/participation publique, et d'autres encore comme des pétitions, de l'affichage ou même des actions légales. Évidemment, le porteur de dossier peut soumettre des questionnaires lors des activités avec les citoyens ou encore des sondages, le tout étant évolutif au cours de la démarche.

Subjectivement, on va parler de l'évaluation que pose le décideur sur les marqueurs objectifs finaux ainsi que sur la démarche. Par exemple, on pourrait juger que les écrits des journaux et/ou la participation aux activités de consultation ne représentent pas l'ensemble des personnes impliquées ou intéressées. L'évaluation sera également faite par le professionnel responsable de la démarche qui déposera un rapport au décideur.

Le hic, c'est qu'il n'y a pas de pourcentage ou de mesure claire qui indique le bon « niveau d'acceptabilité sociale ».

Il s'agit alors, pour le détenteur du pouvoir, de prendre une décision en fonction d'un ensemble d'éléments.

Nous pourrions proposer quatre grands types d'acceptabilité sociale.

Le premier serait qualifié de « sommaire », à savoir qu'il n'y a pas d'opposition clairement majoritaire à une proposition et qu'en l'absence d'obligation légale (ex. : approbation référendaire), un décideur considérerait le tout suffisamment acceptable.

Le second, justement, pourrait être « légal ». Ainsi, devant une certaine opposition, suffisante pour imposer la tenue d'un référendum, un conseil municipal peut évaluer que, collectivement, les personnes habiles à voter seront majoritaires à accepter la proposition. L'acceptabilité sociale passe alors par les urnes.

Le troisième serait celui de « l'adhésion ». Une majorité claire des citoyens et autres parties prenantes adhèrent ou rejettent une idée. Le décideur est du nombre, ou du moins accepte cette position.

Enfin, il y aurait le type « collectif ». L'ensemble des citoyens et parties prenantes ayant participé à la bonification, ou même à la création du projet, celui-ci bénéficie d'un appui dynamique de la communauté.

Dans tous les cas, l'unanimité n'est pas recherchée. Il s'agit plutôt de viser une cohésion sociale, cohérente avec les contingences du milieu (environnement, patrimoine, urbanisme, culture, etc.) et les orientations des instances décisionnelles.

Les orientations et les décisions qui seront prises à la suite d'une démarche de participation

publique, en regard de l'acceptabilité sociale, forgeront la communauté. Pour le meilleur, ou parfois pour le pire, une communauté « se mérite alors à elle-même ».

## LA CRÉDIBILITÉ DE LA DÉMARCHE

Quel que soit le projet, c'est la qualité de la démarche d'information et de consultation qui assurera, dans la majorité des situations, un résultat crédible. Nous ajoutons un bémol à notre affirmation puisque des considérations politiques et partisans peuvent toujours orienter une décision finale, malgré le consensus généré ou pas autour d'un projet.

L'accès à l'information devient une condition initiale pour permettre au plus grand nombre de personnes directement touchées ou concernées de prendre connaissance du projet d'implantation dans leur milieu. Une annonce publique et une page ou un site Web dédié au projet sont incontournables. Outre les informations de base qui caractérisent le projet, le processus de communication et de consultation doit être clairement exprimé pour permettre une fois de plus aux membres d'une communauté d'y participer, voire d'orienter la façon dont ils seront impliqués. Une nuance intéressante à apporter : être transparent ne veut pas dire être nu! Par exemple, pendant l'étude d'une hypothèse, il n'est pas pertinent d'en présenter toutes les étapes d'analyse.

La consultation des parties prenantes peut prendre diverses formes. Rencontres d'information/consultation personnalisée, rencontres de groupes, séances publiques, appel à mémoires, formule questions-réponses (via le site Web par exemple) ou sondages sont les moyens usuels, sans être exclusifs, pour favoriser les échanges autour du projet. Selon l'intérêt suscité par le projet dans une communauté il peut y avoir plusieurs allers-retours entre le ou les promoteurs du projet et les citoyens. La qualité des échanges reposera sur des facteurs de crédibilité tels que la tonalité des discussions, le respect des personnes et des opinions, l'ouverture d'esprit et la volonté de contribuer au processus pour baliser la communication entre les parties prenantes, et ce, afin éviter une division qui laissera des séquelles permanentes dans la communauté.

L'analyse des échanges et des propos répertoriés permettront éventuellement d'identifier les diverses préoccupations et d'y répondre, soit par une modification du projet initial ou des engagements à respecter certaines conditions, voire accorder un dédommagement ou un aménagement au sein de la communauté. Cette analyse pourrait aussi permettre à toutes les

parties de l'impossibilité d'aller plus loin dans la démarche; elles pourraient néanmoins en identifier les raisons. Les suites auraient alors une base plus solide en termes de compréhension des enjeux et des éléments sur lesquels il serait possible de bâtir.

Quoi qu'il en soit, la communication est au cœur du débat. Et c'est la qualité de cette communication qui crédibilisera la démarche, peu importe la finalité.



**COCORIKO**

**Urbanisme participatif :  
 Vos consultations  
 en virtuel sont  
 à portée de main!**

La plateforme Cocoriko vous permet de facilement harmoniser vos orientations et concepts urbanistiques avec la collectivité desservie pour avancer en toute fluidité !

Utilisation des espaces publics

Style architectural du secteur mixte

Robais de 25% pour les membres de l'Association québécoise d'urbanisme \* cocoriko.org

\* Offre valide jusqu'au 31 janvier 2022





# LE BUDGET PARTICIPATIF À DRUMMONDVILLE

Par : **Julie Provencher**, agente de revitalisation urbain intégrée et immigration, Ville de Drummondville

**Julie Provencher** détient un baccalauréat en commerce de l'université Concordia, un certificat en science sociale de la Téléq et une attestation de 2e cycle en administration publique. Elle s'intéresse au développement des communautés depuis près de 20 ans et travaille comme agente de revitalisation urbaine intégrée à la Ville de Drummondville. Elle est aussi responsable du budget participatif et de l'immigration pour la Ville.

C'est en 1989 à Porto Alegre<sup>1</sup> qu'on voit apparaître un premier budget participatif. Il visait l'émancipation des populations défavorisées pour leur permettre de décider de priorités politiques. Depuis cette époque, de nombreuses villes à travers le monde ont adopté le concept. Qu'elles soient grandes ou petites, ces villes utilisent le processus de budget participatif pour donner une voix à leur population dans le choix des projets qui sont réalisés dans leur milieu de vie.

Le budget participatif s'actualise dans un processus de 4 étapes principales auxquelles s'ajoutent les étapes de préparation et d'évaluation. Essentiellement, les résidents soumettent des idées, les développent avec les services municipaux pour en faire des projets, puis votent pour leurs projets préférés qui

sont ensuite réalisés par la municipalité. Ce processus, simple en apparence, implique pourtant un changement de paradigme significatif pour l'organisation municipale.

Le principe du budget participatif est relativement simple : la population propose elle-même des idées d'aménagement en fonction d'un budget prédéfini puis vote pour ses projets préférés. La Ville s'engage ensuite à mettre en œuvre les choix de la population.

Le budget participatif offre l'occasion à toute la population de s'impliquer concrètement dans l'amélioration du milieu de vie. De plus, en participant au processus de décision, les résidents de la ville améliorent leurs connaissances du fonctionnement de l'administration municipale avec les possibilités et les



1. [www.budgetparticipatifquebec.ca/](http://www.budgetparticipatifquebec.ca/) « De l'argent réel, un pouvoir réel »

2. Centre d'écologie urbaine de Montréal et Participatory Budgeting Project

contraintes qu'elle suppose. Le budget participatif offre une expérience démocratique et inclusive à une plus grande partie de la population sans condition de citoyenneté, et ce, même pour les jeunes de 12 ans et plus.

Le principe du budget participatif est relativement simple : la population propose elle-même des idées d'aménagement en fonction d'un budget prédéfini puis vote pour ses projets préférés. La Ville s'engage ensuite à mettre en œuvre les choix de la population.

Le budget participatif offre l'occasion à toute la population de s'impliquer concrètement dans l'amélioration du milieu de vie. De plus, en participant au processus de décision, les résidents de la ville améliorent leurs connaissances du fonctionnement de l'administration municipale avec les possibilités et les contraintes qu'elle suppose. Le budget participatif offre une expérience démocratique et inclusive à une plus grande partie de la population sans condition de citoyenneté, et ce, même pour les jeunes de 12 ans et plus.

## LE PROCESSUS DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

### Première étape : Préparation du processus

Accompagné du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM), le comité de pilotage, formé de citoyens, d'organismes partenaires, de professionnels et d'élus municipaux, a rédigé le Guide du budget participatif 2021<sup>3</sup> détaillant les règles, les étapes et les moyens à utiliser pour que le processus soit transparent et équitable.



3. Guide du budget participatif 2021 : [https://www.drummondville.ca/wp-content/uploads/2021/01/G\\_Budget\\_Participatif\\_2021.pdf](https://www.drummondville.ca/wp-content/uploads/2021/01/G_Budget_Participatif_2021.pdf)

### Étape 2 : Propositions d'idées

Les participants au budget participatif proposent des projets qui enrichissent leur milieu de vie : revitalisation de parc, jardin communautaire, infrastructures sportives, ou tout autre projet marquant à leurs yeux.

À la fin de la phase de collecte d'idées, celles-ci sont triées et font l'objet d'une analyse préliminaire selon les critères d'admissibilité des projets, et ce, avant d'être présentées à la population lors de l'étape de développement de projets.

À Drummondville, 114 idées ont été déposées en 2021. Plusieurs d'entre elles n'étaient pas admissibles puisqu'elles faisaient déjà partie de la planification à court ou moyen terme de la Ville; d'autres dépassaient le budget ou le temps de réalisation prévu. Finalement, après l'analyse d'admissibilité et le regroupement d'idées similaires, 14 idées ont été retenues pour passer à l'étape suivante.

### Étape 3 : Développement de projets

Le fruit de la collecte d'idées et leur analyse préliminaire sont présentés lors d'ateliers où toute la population est invitée. Les idées se transforment en projets lors des discussions en sous-groupes. Chaque sous-groupe nécessite l'appui d'un professionnel de la ville pour répondre aux questions et déterminer les meilleurs moyens pour réaliser l'idée. On jumelle ainsi l'expertise citoyenne avec l'expertise technique des professionnels de la Ville.

À la suite des ateliers de développement de projets, les équipes des services municipaux finalisent l'analyse de chaque projet pour s'assurer de la faisabilité et du budget nécessaire à la réalisation.

La liste finale présentée au vote citoyen doit être soumise au conseil municipal. Celui-ci doit être à l'aise de réaliser n'importe lequel des projets sur la liste. L'un des objectifs du budget participatif

étant de donner le pouvoir de choisir à la population, il est primordial que le choix citoyen ne soit pas remis en question.

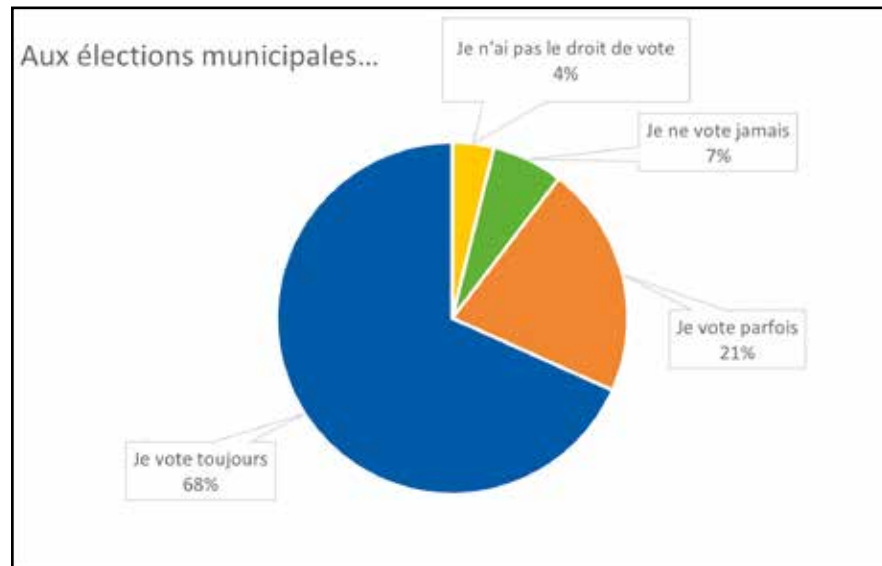
### Étape 4 : Vote

À Drummondville, 1321 personnes ont participé au vote du budget participatif. Ce nombre représente environ 1,9 % de la population des 12 ans et plus admissible au vote. Ce pourcentage semble peu élevé à première vue, mais la cible pour une première édition d'un budget participatif est de 1 %. Les prochaines éditions devraient afficher des résultats plus élevés.



L'un des avantages du budget participatif est de permettre à une population de s'impliquer dans les décisions budgétaires qui les touchent. En plus de faire leur choix de projets, les votants devaient répondre à des questions sociodémographiques. L'une d'elles faisait référence à leurs habitudes de participation dans le cadre d'élections municipales. Les données semblent confirmer que le budget participatif peut atteindre certaines personnes qui ne votent pas ou peu aux élections municipales.

Ainsi, 5 projets ont été choisis par la population. Le premier est le « *Parc inclusif multisensoriel* », un parc avec des jeux multisensoriels permettant aux enfants aux prises avec des difficultés (physiques, intellectuelles, sensorielles, etc.) de pouvoir s'y amuser.



Le deuxième projet retenu est « Nos pistes cyclables sont fraîches » afin de créer des îlots de fraîcheur près d'une piste cyclable en y ajoutant des arbres et des bancs pour se reposer.

En troisième place, on retrouve « Un endroit intergénérationnel pour jouer » dont l'objectif est d'aménager des installations pour la pratique de jeux et d'activités pour tous les âges, créant un lieu d'échange entre générations et cultures.

Le quatrième projet de « *Mini disc-golf* » sera également implanté dans trois parcs sur le territoire pour faciliter la pratique de ce sport.

Enfin, en cinquième place des « *Stations mécaniques pour vélo* » verront le jour dans différents parcs, le long d'artères fréquentées par des cyclistes et à des intersections importantes du territoire.

### Étape 5 : Réalisation

En s'engageant à réaliser les choix de la population, la mise en œuvre des projets doit se faire le plus rapidement possible après le vote afin de conserver la mobilisation citoyenne autour du processus. À Drummondville, les projets devraient se réaliser en 2022. Plusieurs rétroactions doivent être faites pour tenir les citoyens informés du rythme de développement des projets.

## LE BUDGET PARTICIPATIF, QU'EST-CE QUE ÇA DONNE CONCRÈTEMENT ?

Les services municipaux s'appuient sur l'expertise de professionnels formés pour développer des infrastructures répondant aux normes reconnues. Avec le budget participatif et ses ateliers de discussion entre les citoyens et les professionnels, on s'assure que le projet répond aussi aux besoins des utilisateurs.

En implantant un processus de budget participatif, le conseil municipal choisit de partager une partie de son pouvoir de dépenser avec la population. Ce partage du pouvoir demande ouverture et flexibilité. Les membres du conseil peuvent être fiers d'avoir réalisé un processus de budget participatif, mais la paternité des projets réalisés revient à la population.

Avec le budget participatif, les employés municipaux travaillent activement et conjointement avec les citoyens pour développer les projets. Ils doivent vulgariser les différentes étapes d'élaboration d'un projet avec la ville à des gens intéressés et mobilisés. Ce volet pédagogique ouvre à une meilleure compréhension des décisions municipales par la population.

Pour la Ville de Drummondville, le budget participatif permet la réalisation d'un parc inclusif multisensoriel qui n'aurait peut-être pas vu le jour si le processus décisionnel s'était appuyé seulement sur le nombre d'enfants vivants avec un handicap. Et même lorsque les idées ne sont pas retenues pour le processus actuel, le processus crée un dialogue avec les citoyens autour de nombreuses idées qui pourront faire du chemin dans les années à venir. Toutes ces idées, tous ces projets proposés façonneront l'aménagement de notre ville de demain PAR et POUR la population drummondvilloise.



# LE DÉVELOPPEMENT RÉGÉNÉRATEUR ENGAGER LES VILLES DANS LA TRANSITION SOCIOÉCOLOGIQUE

Par : **Patrick Dubé**, Maison de l'innovation sociale (MIS)

**Patrick Dubé** a œuvré au sein de la Société des arts technologiques (SAT) à Montréal et a fondé Umwelt Service Design, une firme-conseil spécialisée en innovation ouverte. Depuis 2010, il contribue à l'émergence d'une communauté de laboratoires vivants (living labs) et est très actif dans le développement de réseaux de pratiques en innovation sociale. Patrick Dubé est actuellement directeur général de la Maison de l'innovation sociale (MIS).

« Une solution est une bonne solution lorsqu'elle s'inscrit dans une harmonie avec des dynamiques de plus grande ampleur, qu'elle résout plus d'un problème et qu'elle n'en crée pas de nouveaux. » **Wendell Berry**

Depuis maintenant plusieurs décennies, l'humanité est confrontée à une situation d'urgence environnementale aiguë à laquelle les gouvernements tentent de répondre par l'entremise de politiques de développement durable. Si cette approche permet effectivement de retarder l'épuisement des ressources sur le long terme, elle ne parvient pas à conjuguer les besoins insatiables de la population aux limites de nos habitats. Malheureusement, les dynamiques destructrices continuent largement de dépasser, en nombre et en ampleur, les efforts de mitigation du développement durable, et menacent par le fait même la vie sur Terre. La situation se détériore à un rythme tel que ce qui était durable il y a dix ans ne l'est souvent plus aujourd'hui, et fort est à parier que ce qui est considéré durable aujourd'hui ne le sera plus dans cinq ans. Comme près de 70 % de l'humanité vivra en milieu urbain d'ici 2050<sup>1</sup>, un nouveau paradigme s'impose pour les villes ; celui du développement régénérateur.

Les villes doivent s'engager dans la transition socioécologique en travaillant activement à générer de la valeur plutôt qu'à compenser les dommages. C'est essentiellement ce qui motive l'approche du développement régénérateur : aller au-delà de l'apprentissage à encaisser des coups et viser à mettre en valeur les dynamiques complexes à l'œuvre qui interagissent au sein d'un lieu pour engendrer un impact net positif. Une telle posture s'intéresse à la régénération globale du lieu en tant qu'habitat pour ainsi augmenter la capacité d'adaptation des communautés et favoriser leur épanouissement à long terme. Points de concentration de l'activité humaine par excellence, les villes recèlent un énorme potentiel de développement régénérateur dont la clé principale s'articule autour de l'adoption d'une perspective systémique et intégrative de planification urbaine.

## UN CHANGEMENT DE PARADIGME POUR EN FINIR AVEC LA TYRANNIE DU COMPROMIS

Profondément en phase avec le champ de pratique de l'innovation sociale au service de la transition socioécologique, le développement régénérateur est une approche proactive qui permet d'appréhender la complexité des systèmes dans lesquels nous évoluons. En contexte urbain, la question qui nous intéresse désormais est de savoir comment réaliser des projets urbanistiques qui génèrent une valeur intégrative, en tirant spécifiquement profit des synergies reliant les dimensions physique, écologique et anthropique d'un lieu.

Aborder l'empreinte sociale et environnementale d'un bâtiment avec les standards actuels de durabilité revient trop souvent à chercher à réduire le plus possible l'impact négatif de ce dernier, tout en maximisant ses retombées sociales et économiques. C'est tenter, en quelque sorte, d'émuler l'absence de ce même bâtiment au sein du paysage tout en conservant ses avantages en termes d'usage. Une telle approche repose sur l'hypothèse que les aménagements au service de l'activité humaine sont fondamentalement incompatibles avec les dynamiques écologiques existantes au sein d'un lieu, et que le mieux que l'on puisse faire est d'essayer les dégâts générés par de telles empreintes humaines au sein du paysage en cherchant un compromis « socialement acceptable » entre dommage et valeur. **Il s'agit pourtant bien d'un faux dilemme que d'avoir à choisir entre l'écologie au service de la nature et un aménagement au service de l'humain, et c'est exactement ce que vient soutenir le développement régénérateur.**



1. Our world in data. 2018. « Urbanization ». <https://ourworldindata.org/urbanization>

Et si l'on envisageait plutôt de concevoir ou d'adapter un aménagement de manière à servir la collectivité humaine tout en occasionnant un impact net positif sur les systèmes écologiques du lieu ? Et si ce dernier permettait même d'accentuer et de diversifier les retombées sociales et économiques recherchées ? Le cas échéant, nul besoin de statuer sur un compromis puisque la présence dudit aménagement deviendrait alors une meilleure option que son absence ! Lorsque nous commençons à envisager la ville avec cet état d'esprit régénérateur, nous cessons de réfléchir en termes de compromis ou de problèmes à solutionner. Nous commençons à concevoir à partir du potentiel existant au sein du lieu et à harmoniser les synergies des différents systèmes qui le définissent.

L'application du développement régénérateur débute donc avec un changement de paradigme et de perspective sur le lieu en fonction de quelques principes fondamentaux. Il s'agit d'abord et avant tout d'envisager le lieu en termes d'interconnexion et d'apprendre à assumer les relations systémiques que nous entretenons avec ce dernier. Chaque entité vivante ou non vivante émerge d'une série de liens et de relations complexes. C'est pourquoi il est crucial de s'intéresser aux interactions et aux synergies entre les systèmes physiques, humains et naturels, à différentes échelles. Seule cette approche est assez fidèle à la réalité du monde pour fournir la possibilité de développer un modèle de développement aligné avec la complexité des habitats.

Ce changement de conception passe aussi par la reconnaissance du lieu comme un système vivant. Cet angle d'approche se distingue d'abord par un repositionnement de l'activité humaine :

on repense le rôle des êtres humains ainsi que leurs usages dans le lieu pour les mettre sur un pied d'égalité avec les acteurs non humains qui forgent et animent ce dernier. Il s'agit d'une nouvelle géométrie pour penser les usages d'un milieu de vie de manière plus intégrative. L'étude des interactions entre les composantes d'un lieu et entre ses parties prenantes permet de comprendre les interdépendances entre celles-ci afin de leur tailler la place nécessaire pour qu'elles s'influencent mutuellement de manière positive. L'interaction entre ces composantes doit être facilitée et soutenue en continu de manière à pérenniser véritablement les ressources et les usages du lieu. En matière de développement régénérateur, dimensions sociale et environnementale ne font plus que coexister, elles font partie du même rouage.

Toute stratégie de développement régénérateur doit aussi reposer sur les récits et l'histoire qui confèrent au lieu son identité unique. Avant d'intervenir au sein d'un milieu de vie, il est impératif d'en comprendre la vocation initiale, de voir qui y vit et comment, quelles pratiques il accueille, quels usages en font les humains et les non humains, quelles communautés le fréquentent, ce qu'il représente symboliquement, quelle suite d'évènements lui ont accordé son statut et sa posture actuels, etc. Un plan de régénération du lieu qui ne tiendrait pas compte de ses particularités constitutives le dépouillerait de son identité et s'inscrirait en opposition avec un des principes du développement régénérateur : s'inspirer de la dynamique et du potentiel existants de l'écosystème local pour y cultiver une dynamique socioécologique pérenne.

## NOUVEAUX VOISINS, UN EXEMPLE CONCRET DE DÉVELOPPEMENT RÉGÉNÉRATEUR

Si le développement régénérateur a d'abord pris son essor en milieu rural, on voit aujourd'hui émerger différentes initiatives en milieu urbain. L'OBNL montréalaise Nouveaux Voisins<sup>2</sup>, localisée à Montréal, œuvre, par exemple, à « transformer la culture du gazon et notre rapport aux territoires à même la cour privée de chacun.e. » Elle procède donc à la « régénération collective de terrains gazonnés en espaces riches en biodiversité ». On entrevoit une série de bénéfiques croisés issus de l'initiative : réduction des îlots de chaleur et augmentation de la séquestration du carbone dans les sols et la biomasse en plus de contribuer à renforcer la résilience des communautés sur le plan de l'autonomie alimentaire. L'approche vise également à créer des corridors, voire des territoires écologiques permettant à la faune urbaine de circuler plus librement d'une parcelle d'habitat à une autre au sein du paysage urbain. La « culture du gazon » réfère autant à l'action de planter cette surface verdoyante dans tous nos aménagements qu'à l'ensemble des structures sociales qui forgent ce geste. À travers son déploiement, l'initiative s'interroge sur la notion même de propriété privée et souligne l'importance des obligations afférentes de chacun et de chacune en matière de transition socioécologique. Elle propose de régénérer nos territoires par la réalisation d'aménagements paysagers alternatifs et le développement de mécanismes de gouvernance collective.

2. Consultez les hyperliens suivants pour en savoir plus sur Nouveaux Voisins : <https://www.nouveauxvoisins.org/> et <https://www.mis.quebec/actualites/oublier-le-gazon-pour-mieux-renouer-avec-la-nature-nouveaux-voisins/>



## DE LA RÉFLEXION À L'ACTION

Le modèle tripolaire du développement durable s'est longtemps imposé comme l'approche de choix pour répondre à la crise environnementale et sociale mondiale. Nous sommes aujourd'hui à un point charnière qui nous oblige à faire évoluer ce paradigme pour penser et agir au-delà du compromis. Les principes du développement régénérateur s'érigent en impératifs pour engager nos villes dans la transition socioécologique. En tant qu'approche proactive plutôt que réactive, le développement régénérateur vise à harmoniser les différents systèmes en interaction sur un lieu plutôt que de maximiser l'efficacité d'un seul. Le lieu est la seule échelle à laquelle l'interface entre les personnes et les systèmes naturels est immédiate et accessible dans le quotidien. Il importe de réfléchir nos interventions régénératrices en fonction de la conjoncture de ses récits, et de la combinaison unique des dynamiques physiques, naturelles et humaines. Ce processus de conception intégrative permet de sortir de la tyrannie du compromis.

Collectivement, nous devons nous donner les moyens pour explorer le développement régénérateur dans nos villes et favoriser de

manière proactive la transition socioécologique. Il est possible d'approcher ce changement par différents angles :

- Se familiariser avec des projets de développement régénérateur<sup>3</sup> et se documenter sur le sujet sont de bons leviers d'appropriation de la perspective systémique propre à cette approche.
- Soutenir le changement de paradigme au niveau culturel et la mise à l'échelle de ce modèle en renforçant les capacités des actrices et des acteurs publics quant aux piliers du développement régénérateur. À cet égard, plusieurs incubateurs issus de l'écosystème de l'innovation sociale au Québec offrent des parcours d'accompagnement structurants.
- Développer des cadres et des outils pour soutenir le travail de planification des villes. À titre d'exemple, des outils de cartographie de relations entre les différents systèmes d'un lieu et des bénéfiques issus de leur croisement en réponse à un aménagement donné permettront d'informer la perspective systémique inhérente à l'approche de développement régénérateur<sup>4</sup>.
- Renforcer les infrastructures participatives citoyennes au sein des milieux de vie pour

engager nos communautés de manière proactive, continue et démocratique à la conception d'approches régénératrices cohérentes avec l'identité du lieu<sup>5</sup>.

En somme, le développement régénérateur doit être positionné au cœur du design des villes. L'impact positif ou, en l'occurrence, l'impact net positif, doit agir comme pierre angulaire au déploiement des activités. Ensemble, nous devons nous défaire de nos réflexes de travail en silo et de recherche de compromis pour embrasser la complexité de nos milieux de vie et nous concentrer dorénavant sur ce qui permettra d'engendrer des changements systémiques pérennes dans nos villes.

### À PROPOS DE LA MAISON DE L'INNOVATION SOCIALE (MIS) WWW.MIS.QUEBEC

Organisme à but non lucratif, la MIS est une force vive et un levier déterminant dans l'émergence et le développement de projets à fort impact social positif en milieu urbain et rural, et auprès de collectifs citoyens, d'organisations gouvernementales, d'universités et du milieu entrepreneurial. Œuvrant à l'échelle québécoise, elle accompagne des leaders de projets de société sur le plan du développement social et environnemental, principalement dans la phase initiale de leur parcours.

3. <https://regen.earth> offre une cartographie de différents projets de développement régénérateur. Visionnez aussi la présentation du Centre for Interactive Research on Sustainability de l'Université de Colombie-Britannique, un exemple tout indiqué d'un design régénérateur : <http://cirs.ubc.ca/building/building-overview/regenerative-design/>  
 4. Berkebile, R., Svec, P., Todd, J.A. (2011). REGEN: Toward a tool for regenerative thinking. *Building Research & Information*, 40:1, p. 81-94. [https://www.researchgate.net/publication/233464813\\_REGEN\\_Toward\\_a\\_tool\\_for\\_regenerative\\_thinking](https://www.researchgate.net/publication/233464813_REGEN_Toward_a_tool_for_regenerative_thinking)  
 5. <http://www.participatorycity.org/> et <https://www.participatorycanada.ca/> offrent des exemples de projets de développement d'infrastructures sociales participatives.



**Isabelle Thomas** est professeure titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture du paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal et directrice de l'équipe ARIACTION (ARIACTION.com). Ses réalisations s'arriment à la recherche centrée sur l'urbanisme durable, sur la planification environnementale ainsi que sur les enjeux de vulnérabilité, de gestion de risques et d'adaptation aux changements climatiques.

Diplômée en journalisme, **Sophie Paradis** combine depuis les 20 dernières années son expertise en communication et conservation et restauration de la nature en milieu urbains et périurbains. Depuis août 2021, elle occupe le poste de conseillère principale en planification de développement durable à la Ville de Pointe-Claire, après avoir dirigé le programme Québec du WWF-Canada de 2015 à 2021.



Titulaire d'un baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal, **Santiago Varsi** est étudiant à la maîtrise en aménagement, présentement en rédaction d'un mémoire portant sur l'adaptation des municipalités québécoises aux inondations grâce aux infrastructures vertes et bleues. Au sein de l'équipe ARIACTION, il joint son expérience en recherche à sa connaissance du monde municipal afin de proposer des solutions durables qui répondent aux besoins des citoyens à risque aux inondations.

# UN PROJET PHARE D'AMÉNAGEMENT DURABLE ET RÉSILIENT POUR LES CITOYENS : LA CITÉ FLUVIALE DE MATRA

Par : **Isabelle Thomas, Sophie Paradis, Santiago Varsi**

## UNE ŒUVRE D'ART URBAINE CONÇUE POUR ET AVEC LES CITOYENS

Les infrastructures vertes et bleues constituent des outils audacieux ayant le potentiel d'apporter des services écosystémiques nécessaires en ville, tout en améliorant le cadre de vie des citoyens. Ces espaces naturels et semi-naturels sont pensés et intégrés à différentes échelles et favorisent tant le ralentissement, le filtrage de l'eau que la création d'îlots de fraîcheur, tout en améliorant le cadre de vie des citoyens. Quand ils sont pensés avec une vision intégrée visant à vivre avec l'eau, et à impliquer les citoyens, alors les conditions se prêtent à des projets innovants et performants tant du point de vue environnemental que social.

C'est ce qu'a conçu l'architecte Eric Daniel Lacombe à Romorantin, en France. Son projet, œuvre d'art urbaine non éphémère, allie plusieurs disciplines complémentaires, à savoir l'architecture, l'architecture du paysage et l'hydraulique. Le nouveau quartier réalisé (figure 1) a reçu le « Grand prix d'aménagement 2015 : Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles ».



Figure 1

Le portage politique, le leadership du maire Jeanny Lorgeoux et l'implication citoyenne pour accomplir cette démarche performante ont été garants du succès du projet. Le maire et l'architecte expliquent qu'au-delà des arbitrages, des blocages et des difficultés, la reconversion de l'usine Matra en quartier résilient en terrain inondable constructible témoigne de l'importance de la connaissance du risque pour faciliter la réalisation d'un projet sécuritaire répondant aux besoins des citoyens.

## UN PROJET RÉSILIENT ET UN PROCESSUS DE COCONSTRUCTION RÉUSSI

Les infrastructures vertes et bleues et les espaces de liberté créés pour les rivières caractérisent le changement de paradigme actuel qui favorise l'idée de vivre avec l'eau, et comme l'explique Eric Daniel Lacombe, de sympathiser avec la nature<sup>1</sup>.

La reconversion de l'usine Matra (figure 2) résulte d'un processus de coconstruction sur plusieurs années. Ainsi, l'architecte, muni de son expertise et de ses dessins, a su convaincre, en s'alliant à d'autres experts, de la pertinence de construire un quartier résilient dans la centralité, et répondant aux besoins des citoyens.



Figure 2

Figure 1 : Un quartier d'aménagement résilient. Photo : Isabelle Thomas, octobre 2021

Figure 2 : L'usine Matra, témoin d'un patrimoine industriel. Photo : Isabelle Thomas, octobre 2021

1. [https://www.lemonde.fr/le-monde-evenements/video/2021/10/14/face-aux-inondations-les-villes-tentent-de-s-adapter\\_6098312\\_4333359.html](https://www.lemonde.fr/le-monde-evenements/video/2021/10/14/face-aux-inondations-les-villes-tentent-de-s-adapter_6098312_4333359.html)

Par ailleurs, plutôt que d'emprisonner la rivière La Sauldre dans de nouvelles digues, le choix s'est tourné vers d'autres alternatives favorisant le retour de la nature en plein centre-ville, répondant ainsi aux désirs des citoyens. Les discussions avec les futurs résidents ont inspiré le résultat final tout en facilitant l'acceptabilité sociale et politique. C'est un quartier coconstruit avec l'ensemble des parties prenantes qui a été réalisé. C'est donc avec une créativité humaniste, visant le bien-être des futurs habitants, qu'un nouveau quartier inspirant a été réalisé. Le travail avec les services de l'État a incité à la prudence, c'est-à-dire la construction des bâtiments 30 cm au-dessus de la crue centennale ou des plus hautes eaux connues. Inondé en 2016, le quartier n'a pas subi de dommages alors que d'autres secteurs de la municipalité étaient sévèrement affectés pendant plusieurs semaines.

## UN AMÉNAGEMENT AUDACIEUX ET DURABLE

Le réaménagement de l'ancienne usine de Matra, dans le centre-ville, près des infrastructures de transport, favorise une reconstruction de la ville sur elle-même, plutôt que l'étalement urbain. Ainsi, par exemple, les résidents de la maison de retraite sont plus heureux d'être près des commerces du centre-ville qu'en périphérie urbaine. L'aménagement de la trame urbaine est également viable, assurant compacité et mixité. Le réaménagement a favorisé la place à la nature, lui laissant 80 % d'emprise pour 20 % de construction. Les constructions sur pilotis sont bordées de trottoirs accessibles en tout temps, et donc même en temps d'inondation. Ces pilotis sont volontairement d'une hauteur raisonnable pour garder le lien entre les citoyens et leur jardin qu'ils peuvent rejoindre grâce à des passerelles (figure 3).



Figure 3 : Les habitations sur pilotis, vivre avec l'eau et la nature.  
Photo : Isabelle Thomas, octobre 2021

Figure 4 : La maison des jeunes et de la culture (MJC) : renforcement de la culture du risque. Photo : Isabelle Thomas, octobre 2021

Les infrastructures vertes et bleues verdissent le quartier, augmentent la biodiversité tout en offrant un aménagement paysager qui favorise la marche et la cohabitation. Le quartier permet un accès collectif à l'eau et une vue sur celle-ci pour l'ensemble de la population. L'architecte Éric Daniel Lacombe explique que la pièce maîtresse de son projet est le bassin de rétention qui ralentit l'eau, le jardin de Sologne, pensé avec l'architecte paysagiste Bernard Lassus. Cette cité fluviale est conçue comme un affluent temporaire de la Sauldre. La biodiversité du jardin, favorisée par le choix de végétaux complémentaires, se traduit non seulement par les services écosystémiques qu'elle fournit, mais aussi par une amélioration du cadre de vie des citoyens.

La transparence hydraulique est un élément fondamental de la réussite du projet. Les bâtiments sont pensés, aménagés et adaptés pour laisser passer l'eau, que ce soient les habitations collectives, les maisons individuelles, les infrastructures d'intérêt ou la maison de retraite. Le bâtiment historique de l'ancienne usine Matra, patrimoine de la collectivité, a ainsi été transformé pour que l'eau le traverse en cas d'inondation. De plus, le projet est pensé comme un espace de cohabitation équitable. La construction de logements sociaux et collectifs favorise l'accès à un cadre de vie agréable pour une population défavorisée. L'éco-gentrification a été contrée dès le début du projet. L'implantation de la maison de retraite dans la centralité plutôt qu'en périphérie est un atout qui renforce la viabilité du quartier. Les résidents de la maison de retraite sont évacués en cas d'inondation et peuvent bénéficier d'un cadre de vie de qualité le reste du temps.

## UN AMÉNAGEMENT RÉSILIENT PENSÉ POUR LES CITOYENS

Un projet résilient et viable est aussi un projet pensé et construit pour les citoyens. Une partie de l'usine de Matra a été conservée et transformée, à l'étage, en école de musique pour les enfants. Le rez-de-chaussée est aménagé pour accueillir des événements. Une exposition surélevée pour ne pas être affectée lors des crues y met en valeur le patrimoine de la région. Les enfants allant à leur cours de musique ont une vue sur le bassin de rétention. Ils peuvent observer le niveau d'eau tout en étant à l'abri. Ils sont conscientisés vis-à-vis du risque et le bassin de rétention symbolise l'adaptation à l'inondation.

La culture du risque des citoyens est également renforcée par l'adaptation de la maison des jeunes

et de la culture (MJC) au risque d'inondation. Des repères de crues aux couleurs de la ville permettent de visualiser le niveau des inondations de 2016, et ainsi de conserver la mémoire du risque (figure 4).



Figure : 4

Dans ce cas, les infrastructures vertes et bleues participent à l'adaptation quotidienne au risque d'inondation. Elles favorisent la cohabitation des habitants dans un milieu de vie renouvelé de qualité. Alors que la vue sur la rivière est privilégiée et qu'on lui donne de la place, le bassin de rétention devient un espace où les citoyens peuvent collectivement apprécier une nature réinventée en ville. Dernièrement, un autre bâtiment, patrimoine de l'usine, a été transformé en restaurant/pub, permettant ainsi à l'ensemble des citoyens de la municipalité de profiter des paysages renouvelés de la rivière dans un cadre agréable. L'architecte Éric Daniel Lacombe et le Maire Jeanny Lorgeoux nous donnent ainsi une leçon d'aménagement résilient, où la rivière et les infrastructures vertes et bleues tendent concrètement à une amélioration du cadre de vie des citoyens en évitant l'éco-gentrification. Ce projet intègre des ingrédients qui ont le potentiel, quand adaptés à la réalité d'autres territoires, de mettre en œuvre d'autres projets d'aménagements résilients en terrain inondable constructible bénéficiant d'une acceptabilité sociale et politique. Il conviendra dans le cadre du Plan de Protection du Territoire en zone inondable constructible de réfléchir à la mise en œuvre de ce type de démarche audacieuse au Québec.

# FORMATION

Saviez-vous que l'AQU offrait de la *formation sur mesure* pour les membres de votre CCU?

Nos formations sur mesure sont conçues spécifiquement pour former vos nouveaux membres de CCU, tout en tenant compte des défis et enjeux spécifiques à votre ville ou municipalité. Elles sont développées en collaboration avec vous, pour répondre à vos besoins. La formation peut se donner à distance ou en personne.

Nos formations sont reconnues par l'Ordre des urbanistes du Québec à des fins de crédit de formation continue.

## WEBINAIRES

RESTEZ À L'AFFÛT  
Toutes nos nouvelles  
offres de webinaires  
seront annoncées  
en ligne ici :

[aqu.qc.ca/evenements](http://aqu.qc.ca/evenements)